N°5

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Le lundi 16 septembre 2019 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 10 septembre 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 13 septembre 2019.

Publication des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BAETCHE	Mme BERTHOUT
M. CASANOVA	Mme HAUTVAL	M. ISARE
Mme KALOUSTIAN	Mme LAINGUI	Mme LEMARDELEY
M. SOPPELSA	M. TIBERI	

Excusées ayant donné pouvoir : Mme GABADOU à Mme BERTHOUT, Mme STOPPA-LYONNET à M. CASANOVA.

Mme COHEN-SOLAL arrive lors de la mise en discussion du point deux. Elle n'a donc pas voté pour le premier point.

M. CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point vingt-neuf et revient au point trente et un. Il n'a donc pas voté pour les points vingt-neuf et trente.

M. TIBERI quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du point trente-trois. Il n'a donc pas voté les points trente-trois à trente-huit.

M. CASANOVA quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du point trente-six. Il n'a donc pas voté les points trente-six à trente-huit.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 09 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.

3 - Adoption de la procédure d'urgence. (**complémentaire**)

4 - États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

5 - États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020.

6 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

7 - Mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 5e a la charge, au titre de l'exercice 2020.

8 - Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

9 - Subvention (8.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

10 - Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre établissements cinématographiques.

11 - Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

12 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers.

13 - Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

14 - Subventions (266.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

15 - Lycées municipaux - Subventions (67 050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

16 - Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.

17 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 euros), subvention d'équipement (8 000 euros) et subventions pour travaux (34 006 euros).

18 - Lycées municipaux - Subventions (66 000 euros).

19 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros).

20 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros).

21 - Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 euros).

22 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

23 - Classification d'une nouvelle voie du 5e arrondissement au titre des droits de voirie.

24 - Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).

25 - Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

26 - Subvention (2.000 euros) au Comité des Fêtes et des Œuvres de Solidarité du 5e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale.

27 - Conventions relatives à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS.
28 - Vœu relatif à la création de rues scolaires dans le 5e arrondissement.

29 - Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement. (**complémentaire**)

30 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B. (**complémentaire**)

31 - Subventions (386 500 euros), avenant N°2 et conventions pour le fonctionnement de 7 accueils de jour Parisiens (5e, 10e, 15e, 18e et 20e). (**complémentaire**)

32 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'avenir du site Censier. (**complémentaire**)

33 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au déploiement des bornes de recharge électrique dans les parcs de stationnement concédés de la Ville. (**complémentaire**)

34 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris. (**complémentaire**)

35 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la procédure d'attribution des logements sociaux pour les femmes victimes de violences conjugales. (**complémentaire**)

36 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la réorganisation des locaux des unités généralistes de la DPSP. (**complémentaire**)

37 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans les crèches et les écoles parisiennes. (**complémentaire**)

38 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'offre de soins au centre de santé de l'Épée-de-Bois. (**complémentaire**)

- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la participation des Maires d'arrondissement au processus de recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance. (**retiré de l'ordre du jour**)

- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au respect de la réglementation par les bars à chicha. (**retiré de l'ordre du jour**)

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Hélène HAUTVAL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2019.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption de la procédure d'urgence

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DDCT 122.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DDCT 123.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DCCT 124.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII - MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5E A LA CHARGE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 052019032.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII - SUBVENTIONS (392.574 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC TREIZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASTP.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption le projet 2019 DAC 78.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX - SUBVENTION (8.000 EUROS) À L'ASSOCIATION ATELIER DES FEUILLANTINES (5E).

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DAC 360.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X - SUBVENTIONS (150.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC QUATRE ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DAC 630.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI - SUBVENTIONS (242.000 EUROS) CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC SEPT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DAC 271.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (64 073 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC LES KIOSQUIERS.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption le projet 2019 DAE 240.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII - DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (1 400 000 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du projet 2019 DASCO 81.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - SUBVENTIONS (266 000 EUROS) ET CONVENTIONS OU AVENANTS À CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

M. Jacques SOPPELSA : Il s'agit là d'octroyer des subventions dans le cadre de la 10e ou 11e édition de leur manifestation, des subventions aux associations qui vont militer pour développer et implanter des résidences artistiques dans le cadre des arts du vivant au sein de collèges. En ce qui concerne notre bel arrondissement, il s'agit là d'une proposition de subvention de 5 000 euros à l'association Ad'Rêv (association des rêvalisateurs). Il s'agit de contribuer à des ateliers d'apprentissage de la danse, du théâtre et de la communication au collège Raymond Queneau et également une subvention de 5 000 euros au théâtre de la Marionnette le revoilà pour la tenue d'ateliers destinés in vivo à deux classes de 6e, dans le cadre d'une proposition ayant pour thème l'inspiration. Je vous propose donc d'adopter ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, tout le monde est d'accord pour la tenue de ces ateliers d'apprentissage, j'imagine. Avis favorable je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV - LYCÉES MUNICIPAUX – SUBVENTIONS (67 050 euros) POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

M. Jacques SOPPELSA : Il s'agit d'une subvention proposée aux lycées municipaux pour le soutien à un certain nombre de projets éducatifs ; nous concernant, une dotation complémentaire au lycée de Vinci, il s'agit comme vous le savez de deux lycées municipaux, le lycée Jacques Monod et le lycée Lucas de Nehou, est proposé (je n'entre pas dans les détails) 6.802 euros pour le lycée Jacques Monod, c'est en fait ce qui avait été apparemment demandé et 4.895 euros pour le lycée Lucas de Nehou. Je vous demande bien évidemment d'adopter ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Tout le monde est d'accord, avis favorable, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI - COLLÈGES PUBLICS – CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PARIS AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DES COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME POUR 2020.

M. Jacques SOPPELSA : Il s'agit (c'est un peu plus délicat et je n'entrerai donc pas dans le détail) de contribuer au service de restauration des collèges qui sont dotés d'un service autonome de restauration pour l'année 2019 / 2020. Comme vous le savez sans doute, la Ville attribue à chaque collège public, doté précisément de services autonomes de restauration, une dotation sur la base d'une contribution par repas, que l'on compte dans un certain nombre de modalités (self-service, repas sur table, etc.) qui font qu'effectivement la contribution par repas, comme vous le savez mieux que quiconque, chers collègues ; il y a un petit différentiel, peu importe. Raymond Queneau, qui est basé sur 1,11 euro par tête de consommateurs aurait une subvention

46 792 euros et Pierre Alviset, 0,70 euro par tête de consommateur, 42 721 euros. Je vous demande d'adopter ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Pour le différentiel, vous en avez l'explication au sommaire, mais dans l'exposé des motifs de la délibération, tout cela dépend des modalités d'organisation, de gestion et de coût de fonctionnements desdits établissements. Avis favorable, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII – COLLÈGE PUBLIC PARISIEN – DOTATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT (347 965 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (8000 EUROS) ET SUBVENTIONS DE TRAVAUX (34 006 EUROS).

M. Jacques SOPPELSA : il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement, mais également de subventions d'équipement ou pour travaux, proposés pour un certain nombre de collèges publics en l'occurrence dans ce secteur. Sont proposés pour le 5e, afin de financer le matériel des salles de sciences au Collège Alviset, 2.465 euros. 500 euros pour (j'ai ici la facture) le remplacement HS du brûleur en chaufferie (je n'entrerai pas, et pour cause, dans les détails) et 15.000 euros pour Raymond Queneau. Je vous remercie de votre attention et propose également l'adoption de ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Subventions demandées depuis plusieurs années et obtenues. Avis favorable, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVIII – LYCÉES MUNICIPAUX – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (66.000 EUROS)

M. Jacques SOPPELSA : Il s'agit d'une subvention d'équipements destinés non pas aux collèges publics parisiens, mais aux lycées municipaux. De nouveau, deux lycées municipaux pour le 5e, mais en réalité 60.000 euros sont proposés en subventions pour le lycée Lucas de Nehou avec 30.000 euros (pour les férus de détails), afin d'acheter des établis pour les ateliers de vitraux et 30.000 euros pour une tronçonneuse double tête pour les formations du site rue Friant. Je n'insiste pas sur la qualité remarquable. Je parle sous le contrôle de Flora qui me représente.

Mme Florence BERTHOUT : Forts de ces éléments techniques, tout le monde est d'accord, j'imagine. Avis favorable à l'unanimité je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX – COLLÈGE PUBLIC AUTONOME – DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT 2020 (10 466 805 euros)

M. Jacques SOPPELSA : nous repassons au collège public autonome. Il s'agit là de dotations initiales de fonctionnement pour le budget 2020. Il s'agit d'attribuer des dotations de fonctionnement dans les dépenses pédagogiques, de maintenance, dépenses pour les fluides, etc. qui sont proposés, je vous demande également d'accepter ces propositions pour Pierre Alviset, 177.349 euros, pour Raymond Queneau, 113.625 euros et pour Rognoni 37.767 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, avis favorable, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XX - COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT 2020 (2 717 564 euros)

M. Jacques SOPPELSA : nous en avons deux, puis nous avons deux cités scolaires : Henri IV et Lavoisier. Une reconduction de la dotation de 2019 est proposée (on en pense ce que l'on veut, j'aurais préféré une augmentation, mais bon...) à Lavoisier 68.690 euros en matière de dotation initiale de fonctionnement et 110.455 euros aux collèges imbriqués Henri IV. Je suis naturellement très favorable.

Mme Lyne COHEN SOLAL : La subvention de 2 717 564 euros est pour l'ensemble de tous les collèges imbriqués avec un lycée.

M. Jacques SOPPELSA : Bien sûr. Rassurez-vous, cela veut dire que, dans sa grande générosité, la Ville propose au 5e arrondissement 0,3 % de l'enveloppe globale. Merci de me permettre de donner cette précision. Nous n'avons pas besoin de plus, tant pis.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXI - LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT 2020 (542 582 euros).

M. Jacques SOPPELSA : il s'agit de dotation initiale de fonctionnement à l'identique, mais non plus pour les collèges imbriqués, mais pour les lycées municipaux Lucas de Nehou et Jacques Monod, pour leur permettre de prendre en charge effectivement leurs dépenses en matière de fournitures scolaires, pédagogiques, petits matériels, etc. Lucas de Nehou 46.785 euros et Jacques Monod 56.704 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable. Et merci à Jacques pour son marathon.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXII - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT EN NATURE SOUS FORME DE DISTRIBUTION DE SACHETS DE BULBES AUX PARISIENNES ET AUX PARISIENNES.

Mme Hélène HAUTVAL : Merci madame la Maire. Ce sera assez rapide également. Cette délibération concerne 40.000 sachets de bulbes qui vont être distribués sur les berges de Seine et ensuite en mairie d'arrondissement. Le montant de l'opération est estimé à 31.000 euros. On regrette simplement que les bulbes ne soient pas distribués en même temps sur les berges et les mairies d'arrondissements, sachant que nous avons un peu peur de récupérer uniquement les rebuts de ce qu'il restera de la distribution.

Mme Florence BERTHOUT : Merci pour cette concision, il est vrai que je ne sais pas si vous avez déjà essayé de planter les bulbes de Visconti, moi j'ai essayé, c'était un peu compliqué ! C'est-à-dire qu'il y en a un qui lève sur, à peu près, sur cinq. Mais là, ce ne sont plus des Visconti, ce sont des tulipes botaniques et de la gloire des neiges.

Il est vrai que l'on pourrait les avoir franchement en même temps, c'est ridicule. En réalité, c'est qu'il y a des centaines de bulbes qui sont inutilisables, car après les avoir récupérés souvent ils restent dans les sachets, ils arrivent bien après le mois de novembre et lorsqu'on les replante, il ne reste plus grand-chose. Néanmoins, il ne sera pas fait tout un sujet sur les bulbes de tulipes botaniques.

Avis favorable, j'imagine.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIII - CLASSIFICATION D'UNE NOUVELLE VOIE DU 5E ARRONDISSEMENT AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE.

Je cède la parole à Benjamin ISARE sur les DU 223, délibération technique, puisqu'il s'agit de la classification d'une « nouvelle voie » du 5e, qui existait déjà.

M. Benjamin ISARE : merci madame la Maire. Cette délibération vise à classifier par rapport au titre des droits de voirie, la place nouvellement dénommée place Hubert Curien, parce que cette place initialement n'avait pas de nom et lorsque les droits de voirie s'appliquaient sur cet emplacement il est appliqué soit sur la rue Rataud, soit sur la rue Pierre Brossolette. Puisque maintenant cette place a été dénommée, l'an dernier, il faut voter cette délibération qui est une délibération purement technique pour classifier, au titre de droits de voirie, cette nouvelle place. Je vous demande donc de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : j'en profite pour donner une petite information. J'ai demandé que l'on réhabilite totalement le végétal de cette place. La DEVE a fait un très joli projet en partenariat d'ailleurs avec les riverains qui ont donné leur avis. Les travaux sont en cours. D'ici un mois, nous devrions avoir terminé cette végétalisation qui doit être à la fois esthétique, parce que des jardinières vont être disposées de façon oblique, resserrer un peu la place qui était entre les jardinières et faisait que souvent des personnes s'installaient et faisaient du bruit, pour résumer ainsi. Il y aura donc plus d'espaces verts avec en même temps des formes un peu particulières. Ce qui sera normalement très joli. Pour un budget qui reste raisonnable.

Avis favorable de toute façon, il s'agit là une fois de plus d'une délibération technique.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : si vous le permettez, je voulais juste faire une petite intervention qui aurait pu être mise en questions diverses après, mais qui a trait au commerce. Alors je me permets juste de dire un petit mot pour mettre le Conseil d'arrondissement au courant. Nous avons remarqué que dans certaines voies du 5e arrondissement il y a des commerces qui sont vides, car il y a des problèmes chez les commerçants et il y a actuellement une sorte de poussée d'achat de ces commerces par des gens qui en font des logements Airbnb. Or, nous nous sommes rendu compte qu'il était très difficile pour la copropriété de se « bagarrer » si j'ose dire ainsi, en tout cas de les en empêcher, car dans le règlement de la Ville, il y a la rubrique « commerces et services » et à l'intérieur de services, il y a hébergement hôtelier. Et donc, cette espèce de gangrène, si j'ose dire méchamment, se glisse dans hébergement hôtelier qui fait partie du même classement que commerces et services. Les assemblées de copropriétaires ne peuvent donc pas se battre contre cela. Je me permets donc de signaler cela, parce qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, il y en a quelques-uns, ce qui nous semble extrêmement dangereux, et je pense qu'il faudrait peut-être faire remonter au service de la Ville le fait de pouvoir changer, ce qui n'est pas extrêmement compliqué, la dénomination de la notion de service. Autrement, il s'agit d'une faille dans laquelle ils se sont précipités.

Mme Florence BERTHOUT : merci pour cette remarque de bon sens.

M. Dominique TIBERI : très brièvement, nous sommes tous d'accord sur le fait que Airbnb est un gros problème et une nuisance, mais ce que signale Madame COHEN SOLAL, que j'ignorais et que je découvre, qui me paraît regrettable, et moins grave que ce que l'on trouve dans les destinations illégales de logements en service Airbnb, il se trouve que ce que vous dénoncez, et vous avez raison, n'enlève pas de l'offre de logements, je veux dire que c'est embêtant et regrettable, mais beaucoup moins grave... S'il y a une action que la Ville à accélérer, ce sont plutôt les logements d'habitation... dans l'ordre de priorité bien sûr, l'un n'empêche pas l'autre, ce sont des logements qui sont affectés parfois de manière permanente et j'en suis un peu victime d'ailleurs des Airbnb, avec toutes les nuisances annexes que cela comporte et entraîne.

Mme Florence BERTHOUT : merci pour cette remarque, nous n'avons pas tout à fait suivi l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, mais c'est un sujet qui est très important. Nous votons la DU 223 nous sommes bien d'accord, monsieur le directeur général des services, et je cède maintenant la parole à Jacques SOPPELSA.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV – SUBVENTIONS (136 000 euros) ET CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LES OFFICES DU MOUVEMENT SPORTIF (3E, 5E, 6E, 8E, 10E, 11E, 12E, 14E, 16E, 17E, 18E, 19E, 20E) ET LE COMITÉ DES OMS (QUATRIÈME)

Jacques SOPPELSA : Je serai très bref, vous connaissez tous notre OMS bien évidemment. Je vais vous proposer une subvention, sans grand enthousiasme, car je trouve que l'OMS méritait mieux, mais cela n'engage que moi. Mme COHEN-SOLAL et Mme LEMARDELEY, je serais content que vous m'écoutiez, vous allez voir pourquoi. En 2015, l'OMS avait reçu une subvention annuelle de 8.000 euros en 2016, 7.000 euros en 2017, 7.000 euros en 2018. Cette année l'OMS, vu sa présentation et les grands nombres d'activités avait fait une demande de l'ordre de 9.000 euros. En définitive, ce qui est proposé par la tutelle, c'est une subvention madame la Maire de 6.000 euros, c'est-à-dire 1.000 euros de moins que l'an passé avec comme avis je cite et ne ferai pas de commentaire : « l'OMS pérennise ses actions, mais sa situation financière est très confortable. Il est donc proposé une baisse de 1.000 euros par rapport au montant voté en 2018. » Ceci étant, je vous propose de voter cette subvention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Le montant de leur trésorerie est de 20.770 euros, il est donc normal que l'on baisse la subvention.

Mme Florence BERTHOUT : chacun a bien compris que lorsque l'on a une bonne trésorerie... Je vous propose que l'on ne rouvre pas un débat, car c'est sans fin. De toute façon un avis favorable, parce que nous sommes par définition favorables au fait que nous versons une subvention à notre OMS, que je félicite notamment pour sa contribution active aux Lutéciennes ce week-end qui ont été un grand succès. Pour la partie qui était le dimanche, sachant que la partie qui avait lieu le samedi était une programmation avec l'association Ciné d'hier, d'Astérix et les Jeux olympiques que l'on connaît tous. Nous votons favorablement ? Merci. Je cède à nouveau la parole à Jacques qui nous rapporte la DFPE 60.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXV – SUBVENTIONS (9 101 109 euros) PROROGATION, AVENANT ET CONVENTION DE LA FÉDÉRATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (19E) POUR SES 24 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

M. Jacques SOPPELSA : il s'agit d'une proposition de subvention liée à une convention qui a été signée avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège social est dans le 20e et qui gère un certain nombre d'établissements dits de la petite enfance, en l'occurrence cela nous concerne directement via une crèche qui s'appelle, si j'ai bonne mémoire, Tambours et Trompettes et l'on propose donc une subvention de l'ordre de 236 804 euros. Je vous demande naturellement d'adopter cette subvention. Merci

Mme Florence BERTHOUT : je vous remercie et en profite pour vous dire qu'il y aura une commission d'attribution des places en crèche cette semaine. Avis favorable je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVI – SUBVENTIONS (2.000 euros) AU COMITÉ DES FÊTES ET DES ŒUVRES DE SOLIDARITÉ DU CINQUIÈME ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE LOCALE.

M. Pierre CASANOVA : Cette délibération porte donc sur un projet de subvention de 2.000 euros au Comité des Fêtes et des Œuvres de Solidarité du 5e arrondissement qui, vous le savez, s'est illustré en 2019 notamment entre autres par l'organisation pour les enfants des écoles maternelles du 5e, d'un spectacle de marionnettes au Théâtre Mouffetard, mais également pour les écoles primaires la projection d'un film qui sera

diffusé dans la salle des fêtes de la Ville et une participation financière aux Lutéciennes dont nous avons parlé. Et enfin trois repas organisés chaque année pour tous les seniors inscrits au Centre d'Action Sociale du 5e arrondissement de Paris. Cette somme de 2.000 euros serait le dernier versement des crédits, dits Bloch, de l'année. Pour toutes ces raisons, je vous recommande un vote favorable.

M. Alexandre BAETCHE : ma remarque porte sur la présentation de la fiche fournie par ce comité et je vous invite à la comparer avec celle de la DAC 271, c'est-à-dire la présentation de la fiche du Théâtre de la Marionnette qui comme d'habitude est des plus succinctes, voire même des plus obscures puisque que l'on ne sait pas toujours ce qu'il y a dans les charges par exemple. Alors que là nous pouvons voir que la fiche est très bien faite, vous avez le nom du président Alain GOIRANT, du trésorier, Monsieur CHAMINADE qui a établi la fiche, qui sont d'ailleurs tous deux des personnes très estimables et compétentes sur ce genre de choses. Voici donc une fiche qui est très bien présentée et qui mérite de devenir le modèle pour le Théâtre de la Marionnette.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je voulais juste dire que je regrette, comme chaque année je crois à la même date, que l'ensemble des élus ne soient pas conviés à toutes les activités de ce Comité des Fêtes. Par exemple les repas offerts aux seniors à la fin du mois de janvier ou divers repas où j'apprends que les élus ne sont pas invités. Je pense donc qu'il serait logique que vous invitiez tout le Conseil d'arrondissement.

M. Benjamin ISARE : je n'ai pas reçu d'invitation pour aller inaugurer avec la Maire de Paris la place du Panthéon en juillet.

M. Alexandre BAETCHE : je n'ai jamais non plus reçu d'invitation pour aller aux repas en question, auxquels, si vous voulez le savoir, je m'invite quand il y a une place. Je n'ai moi-même reçu aucune invitation pour cela et il n'y a aucune raison d'ailleurs, cette association invite bien qui elle veut.

Mme Florence BERTHOUT : la subvention qui est maintenant présentée à la délibération est de 2 000 euros ; je voudrais juste la remettre dans son contexte. Pour rappel, il y a 4.000 euros qui ont déjà été versés à Jazz Band Ball et Ciné d'hier. Je soumets à votre approbation l'attribution de cette subvention modeste. Avis favorable ? Défavorable ? NPPV ? Je vous remercie. Pierre Casanova, je te donne de nouveau la parole.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVII - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DE CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ – 12, RUE DE PONTOISE – 75005 PARIS.

M. Pierre CASANOVA : merci et je finis en beauté puisque ce sera mon dernier mot pour ce soir, mais il concerne deux associations qui nous sont chères, puisqu'il s'agit à la fois de l'Association Musicale Gabriel Fauré et de l'Association Orchestres et Chœurs des universités. Il s'agit de renouveler pour la période 2019 /2020 la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'une et l'autre. Je n'ai pas besoin de vous convaincre, mes chers amis et collègues, de l'importance de l'œuvre menée par ces deux regroupements en faveur de la musique dans notre bel arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : avis favorable ? Merci, évidemment nous votons tous cette convention qui facilite tout de même l'organisation des cours qui sont dispensés à Gabriel Fauré, il faut le dire. Et nous avons un bon steinway maintenant, grâce au conservatoire, qui permet d'avoir quelques après-midi musicales dans le cadre de Culture Dimanche. C'est donc du gagnant-gagnant pour tout le monde. Avis favorable je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVIII – VŒU RELATIF À LA CRÉATION DE RUES SCOLAIRES DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

M. Laurent AUDOIN : je n'ai pas besoin de vous rappeler l'impératif de sécurité auprès des écoles face à la circulation. D'ailleurs, nous avons voté dans ce conseil ici même à plusieurs reprises des vœux demandant la présence de point-école pour bloquer ponctuellement le trafic. Absolument, cette proposition faisait tout à fait consensus entre nous. Ainsi, plusieurs rues dans l'arrondissement sont particulièrement circulées, notamment aux heures de rentrée et sortie des écoles, je pense par exemple à la rue Buffon et la rue Saint-Jacques, mais c'est un constat qui est assez général. Je n'ai pas non plus besoin de vous rappeler, je pense, l'impact de la pollution de l'air, *a fortiori,* sur les jeunes enfants et il se trouve que si les particules fines ont une présence extrêmement diffuse à Paris, la pollution à l'oxyde d'azote est notamment directement liée à la proximité de la circulation. On peut d'ailleurs faire des petits tests ; nous sommes équipés d'un petit gadget très éclairant pour cela qui montre que c'est réellement le passage de chaque véhicule pratiquement qui fait grimper le taux d'oxyde d'azote à proximité et ensuite redescend. Il y a donc un lien bien établi entre pollution de l'air et présence de la circulation automobile de proximité. Il se trouve que nos voisins belges ont mis en place un système, somme toute assez simple, qui a d'abord été expérimenté en Flandres. Ce système consiste à fermer pendant une période d'environ 30 à 45 minutes les rues accueillant les entrées et sorties d'école à la circulation automobile. Cela a donc été d'abord développé en Flandre et c'est maintenant Bruxelles qui s'apprête à généraliser ce système, car cela a donné toute satisfaction et atteint les objectifs dans tous les cas de baisse de la pollution et d'une sécurisation obtenue de manière très simple et très efficiente. Et bien sûr, la mise en place d'un tel dispositif rejoindrait une politique très active que mène la Ville de Paris pour les mobilités douces et la sécurisation de l'espace public. L'idée est donc d'identifier et de développer des rues scolaires dans le 5e. Je répète que ce vœu a pour objet une fermeture transitoire aux heures d'entrée et sortie des écoles à toute circulation de transit et sollicite également que la Mairie de Paris mette en place un fonds dédié, de manière à financer des études plus généralement et rapidement déployer ce dispositif sur tout Paris par exemple pour une centaine d'écoles, mais cela pourrait très rapidement concerner la quasi-intégralité des écoles parisiennes. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : je vais réagir à ce vœu, je n'ai pas d'opposition de principe à l'idée d'interdire la circulation dans les rues dans lesquelles sont implantées des écoles, mais aujourd'hui, en tout cas, en ayant regardé de près et en me disant finalement pourquoi pas, à l'exception notoire de Cujas ou Cousin, où l'on pourrait imaginer de le faire pour des raisons pratiques, le reste très.sincèrement, je ne vois absolument pas comment on peut faire cela. J'ai regardé vraiment, parce que je trouve que l'idée est intéressante. Je ne vois pas comment on peut faire ça pour plusieurs raisons. La première, sauf à ce que vous m'indiquiez déjà que la Ville de Paris est prête à multiplier par dix les agents qui sont sur le point-école, je ne vois pas comment on peut le faire. Je vais vous donner l'exemple de la rue de Buffon. Franchement, cela veut dire qu'il faut des agents, car il faut prévoir du barriérage, car lorsque l'on est rue Buffon, ce n'est pas un seul agent, il y aura tout de même des motos, etc. La deuxième raison, je me permets de vous signaler que la réduction de la circulation, mais je vous l'accorde, ne permet pas de lutter très efficacement sur la pollution aux particules fines et notamment comme vous nous dîtes à juste titre, en parlant de l'oxyde d'azote, cela ne permet pas de le faire, néanmoins les trafics ont tout de même été considérablement pacifiés grâce à un aménagement concerté, nous avons mis à peu près un an et demi, voire deux ans pour le faire. Je me tourne vers Hélène, nous avons beaucoup concerté avec les parents et les riverains pour la rue Buffon. Je me dis donc que si nous avions les moyens de la Ville, ce que l'on n'a pas, on va faire des rues scolaires, c'est un peu gadget entre nous, car nous n'avons absolument pas les moyens humains. Je n'arrive déjà pas à obtenir tous les points-écoles de la Ville que je voudrais. C'est la première chose ayant trait à l'urgence, car il ne s'agit pas que de la pollution, mais de la sécurité des enfants. La deuxième, c'est que si l'on fermait la rue Saint-Jacques par exemple, cela veut dire que le trafic va se déporter rue Claude Bernard et un peu partout, or les enfants ne souffrent pas de la pollution en particules fines que dans la rue de l'école, ils souffrent de cette pollution sur tout le trajet qui n'est pas, pour la plupart d'entre eux, que rue Saint-Jacques. Cela veut donc dire que pendant une demi-heure, trois quarts d'heure, nous allons avoir un trafic embolisé, avec des enfants qui vont avoir encore plus de voitures qui seront pare-chocs contre pare-chocs dans les rues qu'ils vont emprunter. Pas tout, mais une partie. J'ai donc du mal à comprendre l'intérêt, même si cela est beau. Mais l'application concrète peut marcher sans doute dans une petite Ville où il y aurait une ou deux écoles avec deux rues très précises, et là je vois bien ce que cela peut donner. Mais dans notre cas franchement je ne vois pas. Il y aurait une application qui pourrait ne pas être inintéressante même si très sincèrement je ne

suis pas sûre que cela fasse baisser de manière très substantielle la pollution. Ce serait, pourquoi pas, rue Cousin, rue Cujas, car on voit bien que cela peut s'y prêter : on fermerait au début de la rue angle Cousin/Soufflot et puis on va fermer à l'angle Cousin/Cujas, même fermer au début Cujas, car, sinon les voitures vont arriver. Nous pourrions faire un test, pourquoi pas, mais nous avons bien conscience que ce que l'on va faire, c'est plus pacifier finalement le trafic, entre nous pas énorme, car j'y suis assez souvent, et encore ce matin. Il n'y a pas un trafic énorme à cette heure-là rue Cujas et rue Cousin. Je ne vois donc absolument pas l'application en pratique de ce dispositif. Sinon déployer des moyens considérables pour un résultat qui va être très médiocre, voire totalement contre-productif, car on va bloquer un endroit et faire des reports ailleurs. J'ai essayé de passer toutes les rues, Buffon, Saint-Jacques, on ne peut pas imaginer bloquer la circulation, ce qui est totalement surréaliste, à partir de 8 heures, voire 8 h 15, dans la rue du petit Pont et remontant vers la rue Saint-Jacques. Avec des enfants qui en plus, pour partie viennent de Saint-Germain. Même en bloquant, il y aura les enfants qui viennent de Saint-Germain. Je prends donc une à une toutes les écoles : Mouffetard, il n'y a pas de sujet, Buffon, Saint-Jacques, rue Rollin, la question ne se pose pas. En revanche, peut-être rue des Boulangers, mais encore une fois, je veux bien, mais il faut des moyens humains, car je ne parviens pas à avoir des points-écoles supplémentaires. Vous voyez, nous n'avons donc même pas les points-écoles et en plus, j'ajoute avoir négocié avec la DTE. Tu m'es témoin Hélène que cela nous a pris tout de même un certain temps pour que tous les ramassages des poubelles dans les rues où il y avait des écoles, devaient se faire avant la rentrée à 8 h 30. Parfois il y a un peu de dérapage, c'est-à-dire qu'ils vont passer à 8 h 10, si l'on faisait cela en plus, ce serait grandiose. Je pense notamment à la rue des Boulangers. J'émets donc un avis défavorable sur ce sujet, car je ne vois absolument pas l'application concrète, sauf à ce que cela coûte beaucoup d'argent et d'énergie. Prenons à titre expérimental une école genre Boulanger ou une autre d'ailleurs et essayons par exemple rue de Poissy, vu la configuration cela pourrait être intéressant. Vous voyez que c'est presque moins pour la pollution que pour l'apaisement, mais à condition que la mairie nous donne un agent qui va nous bloquer la rue de Pontoise angle Saint-Germain. Dans ce cas, je suis totalement d'accord. Rue de Pontoise et rue de Poissy donc, ce qui veut dire qu'il faudrait être sûrs qu'au début de ses rues il y ait des agents qui bloquent.

M. Dominique TIBERI : une question pour Monsieur AUDOUIN, est-ce que ce vœu pour le 5e sera présenté de manière générale au Conseil de Paris ?

M. Laurent AUDOUIN : c'est un vœu qui sera présenté au niveau du Conseil de Paris, puisqu'il concerne et peut s'appliquer à tout Paris, mais concerne du coup également le 5e. C'est un vœu général d'ailleurs.

M. Dominique TIBERI : je voulais dire que s'il s'agit du vœu de vos amis, en termes de sécurité, j'ai présenté deux fois, un vœu concernant la sécurité, mais il est vrai c'était pour les cyclistes. Le deuxième vœu d'ailleurs, Madame BERTHOUT qui présidait le groupe LR à l'époque, m'avait soutenu et ces questions qui concernent les cyclistes, souvent des jeunes, ce ne sont pas les sorties d'école, je vous l'accorde, mais elle avait refusé. En refusant de répondre sur la question de sécurité et sur la vitesse des bus de la RATP. Je suis donc heureux que vous soyez plus sensibles qu'avant aux questions de sécurité.

Mme Florence BERTHOUT : mais la question porte sur les questions écologiques et non de sécurité.

Mme Lyne COHEN SOLAL : question, je trouve cela pas inintéressant d'y réfléchir, pour le matin cela n'est pas trop compliqué, car on peut imaginer, mais après, les sorties, d'ailleurs il y a peu de sorties à 11 h 20, enfin dans l'après-midi et le soir il y a des sorties à 16 h 20, à 18 heures... bref, il a un échelonnement et même à midi. C'est donc bon pour le matin, évidemment puisque tout le monde rentre à peu près à la même heure, mais ensuite cela commence à devenir compliqué, on ne peut donc pas fermer toute la journée non plus.

Mme Florence BERTHOUT : oui, j'avais d'ailleurs oublié l'autre partie de mon raisonnement, en regardant cela, on se dit le matin Cujas/Cousin, pourquoi pas, mais alors après dans la journée, je ne vois pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je pense que l'on pourrait trouver un accord sur ce que vous proposez d'ailleurs madame la Maire, qu'au lieu de parler de développement, que l'on parle plutôt d'expérimentation. On pourrait tester, sur une ou deux rues.

Mme Florence BERTHOUT : cela veut dire expérimenter avec des moyens humains fournis par la Ville. Il faut un langage de vérité, je n'arrive pas à avoir des points-écoles supplémentaires. Je me suis battue pour avoir 13 points-écoles et je ne peux pas en avoir d'autres. Je trouve tout de même assez surprenant, alors que l'on refuse d'avoir un point-école, je le dis tout de même, rue Buffon, où il y aurait besoin, que tout d'un coup on me dise, tant mieux, qu'il va y avoir des moyens humains pour fermer des rues où honnêtement, c'est plus pour des raisons de sécurité à la limite, de conforts disons aussi, que de lutte contre la pollution. Car l'idée que l'on va lutter... J'ai bien conscience qu'il va y avoir des échéances électorales, qu'il faut proposer des actions absolument extraordinaires, mais franchement, comment peut-on dire qu'en fermant des rues, une demi-heure le matin, on va lutter contre la pollution ! Ce n'est pas sérieux ! Parce que les voitures vont passer avant et après. Aussi, que l'on dise pour des raisons de sécurité, de confort, mais pas de lutte contre la pollution ce n'est juste pas sérieux, car les voitures ne vont pas ne plus venir parce que sur une petite portion vous ne pouvez plus circuler entre 8 heures et 8 h 30. Je trouve donc cela un peu surprenant.

M. Alexandre BAETCHE : Mon cher collègue, vous avez dit tout à l'heure que des tests avaient été faits. Une voiture émet du dioxyde d'azote. D'après vous, c'est le test, quand les voitures passent, cela fait monter le taux de dioxyde d'azote dans l'air et quand il n'y a pas de voiture, il baisse. Alors là, vous voyez, je ne suis pas étonné, car c'est cette étrange propension des écolos à toujours vouloir faire des choses bizarres avec les mouches. Faites attention, les mouches sont très importantes. Il est évident que si des voitures passent, le taux de dioxyde augmente. On ne peut pas dire que l'on fait des tests pour savoir si quand une voiture passe le taux augmente, elle émet du dioxyde de carbone. Cette remarque est typiquement écolo. Cela dit, nous avons déjà fait cela, il y a 25 ans, rue Buffon. On bloquait la circulation de la rue Buffon, car des gens avaient demandé, etc. Cela produisait une queue de voitures. La rue Buffon à l'époque, il n'y avait pas beaucoup de circulation, ce n'était pas organisé comme maintenant, c'était fluide, je peux vous le dire. C'était donc bloqué avec du personnel, il faut dire qu'à cette époque-là il était facile d'obtenir du personnel, pendant 15 à 20 minutes. Cela produisait une petite queue de voitures, mais en fin de compte, nous nous sommes aperçus que cela ne servait à rien du tout, puisqu'il y avait le trottoir et que les gens en fin de compte, mis à part les quelques personnes qui traversaient la rue pour aller au Jardin des Plantes, mais cela s'est arrêté. Autrement dit, ceci a déjà été expérimenté, non dans l'optique de supprimer le dioxyde d'azote, mais dans celui de la satisfaction des habitants qui à un moment donné l'avaient demandé puis il a été décidé que cela ne servait à rien et donc cela s'est arrêté. D'autre part, je vous signale que rue Saint-Jacques, on ne peut pas faire cela, car celle-ci est une voie police qui part du palais de justice et doit être en permanence libre pour laisser passer les sirènes hurlantes. Autrement dit, on ne peut jamais bloquer la rue Saint-Jacques.

Mme Florence BERTHOUT : il est clair que c'est là une vue de l'esprit, car jamais le préfet n'autorisera cela, ce qui est une évidence. Mais bon, cela n'empêche pas de pouvoir faire quelque chose à titre expérimental dans une rue.

M. Benjamin ISARE : pour conclure, et d'une manière très rapide, si aujourd'hui les moyens humains ne sont pas suffisants pour pouvoir déjà assurer la sécurité de la traversée des enfants à des endroits de l'arrondissement où la circulation est dense, je pense qu'il vaut mieux mettre des moyens humains pour permettre cette sécurisation de la traversée. Autre chose, j'entends ces questions d'expérimentation, mais si c'est pour expérimenter dans des rues où il n'y a déjà pas beaucoup de voitures, qu'elle va être finalement l'effet notable sur la qualité de l'air, parce que rue des boulangers, lorsque l'on se rend au moment de la rentrée des enfants à l'école, il n'y a tout de même pas une circulation de folie, pour y passer quotidiennement.

Mme Florence BERTHOUT : ce que je vous propose, à titre très personnel, je ne vois pas l'application très pratique, mais bon, après tout, pourquoi pas. Je vais donc m'abstenir et attendrai que madame la Maire de Paris me donne des moyens qu'elle ne m'a pas donnés, sur les points-écoles, c'est donc assez savoureux. Je m'abstiens, car j'y vois une occasion supplémentaire de demander les moyens humains que je n'ai pas totalement obtenus, puisqu'on a eu des écoles supplémentaires, donc tant mieux, car pour fermer une rue, il faudra des points-écoles. J'aurais donc peut-être in fine des points-écoles pour les rues Pontoise et Poissy, ce sera donc toujours sympathique d'avoir ces deux rues qui sont fermées, car pour le coup, cela peut être fait sans bloquer la circulation.

On va si vous le voulez bien procéder au vote.

M. Laurent AUDOUIN : je vais peut-être vous répondre, car je crois que dans votre réponse vous avez parlé deux fois plus longtemps que moi donc laissez-moi tout de même développer un petit peu. De manière très simple, mon vœu n'a pas pour objet de fermer à la circulation l'ensemble des rues présentant des entrées et sorties d'école. Le vœu est rédigé en disant développer des rues scolaires dans le cinquième arrondissement. Effectivement, de la rue Saint-Jacques, cela pourrait se discuter très fortement, mais je pense que l'on devrait le discuter), en effet, fermer la circulation serait aujourd'hui compliqué. Cela dit, lorsque l'on regarde le bâtiment, il est très symétrique et a une jolie entrée rue de la Parcheminerie. Et donc, l'entrée des enfants pourrait se faire par cette rue, fermée et pacifiée aux heures adéquates. Donc, finalement à part ce contre-exemple extrêmement précis, tout le reste est parfaitement faisable et pour la rue Buffon, je vous concède qu'aujourd'hui tout va bien, je peux vous dire que les parents d'élèves sur place, ne sont pas du tout de cet avis et que la rue Buffon est une rue excessivement circulée. Sur l'aménagement qui a été fait, sans être dans le dénigrement, il est positif et mieux qu'avant, il n'empêche qu'aujourd'hui cela reste un itinéraire malin pour s'engouffrer dans le 5e, accélérer dans une belle ligne droite, à fond pour certains. Ce n'est donc pas une rue qui est sûre aujourd'hui et qui est soumise à une pollution très significative. Ensuite, sur le principe, oui il est possible de parler agrément, sécurité, mais on peut effectivement et on doit parler également de la pollution au dioxyde d'azote qui se dissipe beaucoup plus vite que les particules fines ; le comportement dynamique n'est pas du tout le même, mais lorsque vous ferez un peu de physique, nous en reparlerons. En tous les cas, je pense que l'on peut être constructifs sur ce terrain-là et si ma foi il faut fermer également l'après-midi, ces petites rues pendant une heure ou deux, où est la difficulté ? Essayons de passer d'une logique où l'on cantonne les enfants sur un mètre de trottoir...

Mme Florence BERTHOUT : c'est vrai que je ne vois absolument pas où est la difficulté de mettre des moyens humains cinq fois par jour dans des rues alors qu'on ne les a pas.

M. Laurent AUDOUIN : Madame la Maire, j'ai voté ces vœux avec vous, il y a effectivement ce besoin de moyens humains, en plus ces fermetures peuvent être soutenues par la mise en place de panneaux du type « Paris respire ». Je vous signale que cela marche et puis un système de brigade tournante qui viendrait verbaliser les petits malins qui tenteraient de contourner ponctuellement et bien cela donnerait également d'excellents résultats. Donc, si l'on veut être un peu optimistes, créatifs et avancer ensemble, on peut le faire. On peut aussi continuer à dire « non ce n'est pas possible, c'est trop compliqué » alors qu'en fait non, nous avons un problème effectivement pratique à un endroit qui peut être contourné. Donc, de grâce, avançons.

Mme Hélène HAUTVAL : alors j'étais plutôt sensible effectivement aux arguments de mes collègues sur ce vœu, donc je m'abstiendrai. Néanmoins je suis assez preneuse des exemples que vous évoquiez en Flandres et à Bruxelles, si vous pouvez me les envoyer, cela m'intéresse tout à fait.

M. Pierre CASANOVA : deux choses, je ne pense pas que l'on puisse avoir un débat aussi animé sur quelque chose qui au fond ne porte que sur ce qui ne marche pas, parce que, qu'est-ce qui existe aujourd'hui quand on a les moyens humains qui ne sont pas toujours présents ? Mais prenons le cas où nous avons des vacataires. Il est avec son panneau stop et arrête la circulation. Donc, le débat entre nous, c'est que M. AUDOUIN est pour la barrière et que dans la situation actuelle il y a une personne avec un panneau stop qui, au lieu d'arrêter les gens une demi-heure, les arrête deux minutes. Il faut voir que notre débat, c'est en fait une barrière contre un panneau stop obtenu par vacataires, sachant que la barrière il faut bien que quelqu'un la pose. Mais pour cela, vous ne nous donnez pas la réponse. Deuxième remarque qui, pour moi, manque dans ce vœu : je ne vois pas une distinction claire entre les véhicules polluants et non polluants, parce que, si on part de la qualité de la pollution atmosphérique, quid des véhicules à hydrogène et électrique. Je rappelle que la Mairie actuelle soutient ou prétend soutenir les véhicules électriques, puisqu'elle a même soutenu et financé les Autolib. Alors, que se passe-t-il si l'on coupe la circulation ? On fait que les véhicules électriques se reportent sur les autres rues et une fois de plus, on va freiner le développement du véhicule électrique en France, ce qui fait que la France va être à la remorque des autres Villes et pays en empêchant les familles, qui seraient dans un véhicule non polluant d'aller déposer leurs enfants devant l'école. Moi je trouve que cela n'est pas une bonne manière d'améliorer la qualité climatique. Ce n'est pas une question que je vous pose, c'est mon point de vue. Raison pour laquelle, je m'abstiendrai.

Mme Florence BERTHOUT : je vous propose que l'on passe au vote, si vous en êtes d'accord. Abstention générale à l'exception de deux votes pour. Merci. J'attends avec impatience l'application pratique de ce dispositif qu'évidemment j'accompagnerai s'il est opérationnel.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs Pour : 2 Abstentions : 12

XXIX – MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES DE PARIS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT. (COMPLÉMENTAIRE)

M. Benjamin ISARE : Merci madame la Maire. Mes chers collègues, la DAE 180 vise à modifier le règlement des marchés découverts de la Ville de Paris, car nous arrivons en fin de délégation de service public prochainement. Ainsi, une délégation de service public nouvelle va entrer en vigueur en début 2020. Et donc des modifications de règlements qui vont plutôt dans le bon sens, à savoir la promotion des circuits courts, la création, et je vais y revenir, d'espaces de convivialité, de développement de l'offre traiteur en semaine, la réglementation sur les sacs plastiques à usage unique et l'utilisation obligatoire de sac bioplastique, bio source et compostable, en papier, ou sacs en coton, l'utilisation uniquement de pailles en matériaux ressourcés ou de pailles réutilisables, de bannir les touillettes pour les cafés et pour le confort de leur métier, permettre aux commerçants ayant des camions frigorifiques d'obtenir des surfaces de stationnement supérieures aux autres commerçants pour avoir un certain confort dans leur activité. Là où je mettrai tout de même une certaine réserve, c'est sur la question des espaces de convivialité qui dans l'arrêté municipal portant le règlement des marchés au niveau de la page 13, « *sur la sélection des candidatures effectuées par le gestionnaire et la Ville de Paris, l'autorisation précaire révocable est donnée à la Ville de Paris pour une durée déterminée et selon les conditions qui sont fixées par la Ville* ». Donc, les emplacements de convivialité avec leurs activités ne sont décidés que par le délégataire et la Ville de Paris. Je trouve dommage que la mairie d'arrondissement ne soit pas associée pour le positionnement et le type d'activité proposé dans ces espaces de convivialité. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération, à cause de ce manque de concertation.

Mme Florence BERTHOUT : je tiens également à voir ce que va faire le Conseil de Paris. J'espère que la Maire acceptera, en tout cas, un vœu que je vais déposer, afin de pouvoir effectivement consulter les maires sur la création d'espaces de dégustation. Parce que si l'on ne demande pas l'avis des maires ou de leurs adjoints, sur l'endroit où l'on positionne l'espace, cela veut dire que l'on peut avoir des espaces de dégustation à côté d'un petit magasin qui fait déjà de la dégustation. Franchement, je n'arrive même pas à comprendre qu'on laisse une fois de plus l'administration décider à la place des élus. Je le dis d'autant plus que je pense que cela ne concernera pas vraiment le 5e. Puisque les marchés ne sont pas très étendus et qu'à celui de Port-Royal, il y a des petits magasins de vente et dégustation, il y a d'ailleurs un petit magasin qui vient de s'installer. Si on positionnait les espaces de convivialité en face, franchement ce n'est pas bien. Pour le reste, je suis plutôt favorable avec ce qu'il y a dans la délibération, mais cela manque cruellement. Je déposerai donc un vœu pour demander que l'on ajoute cela tout simplement.

M. Laurent AUDOUIN : la plupart des propositions me semblent être dans le bon sens. Ensuite, tout ce qui concerne la suppression des plastiques et autres contenants non réutilisables doit être surveillé. Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui la Ville contrôle suffisamment les marchés de ce point de vue là. On trouve encore pas mal de sacs plastiques. Donc, espérons que la Ville saura se donner les moyens de vérifier que tout cela est bien mis en œuvre.

Mme Florence BERTHOUT : je passe au vote. Avis favorable

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 12 dont 1 pouvoir Pour : 3 Abstentions : 9

XXX – MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES – ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES SECTEURS A ET B. (COMPLÉMENTAIRE)

M. Benjamin ISARE : cette fois-ci, nous rentrons un peu plus dans le dur, c'est sur l'attribution des délégations de service public dont j'évoquais à l'instant le renouvellement en début d'année 2020. Précédemment, Paris était divisée en trois lots, avec donc trois délégataires – Bensidoun, Dadoune et Cordonnier. Le changement de délégation a modifié cette attribution. Nous avions environ 75 marchés à Paris qui étaient divisés en trois lots, ce qui représentait en moyenne à peu près 25 marchés par délégataires. Cette nouvelle délégation de service public vise à diviser cette fois-ci Paris en deux lots, avec pour chacun des délégataires cette fois 36 marchés à gérer. En fait, nous avons l'impression que tout doucement on converge vers, quand il y a cette mise en concurrence des différents délégataires (ils doivent apporter des garanties sur des redevances qui sont versées à la Ville, sur les investissements qu'il compte faire pour justement faire fonctionner ces marchés avec le renouvellement des tubulures métalliques, installation de bâches qui permettent d'habiller ses installations, les camions qui sont achetés par les délégataires pour venir apporter tout ce matériel, sachant que la Ville a imposé que les camions soient changés pour des raisons écologiques, que nous entendons tous, mais qui représentent un coût pharaonique pour les différents délégataires), une situation d'aucune concurrence possible, parce que finalement il faut avoir des moyens financiers titanesques pour pouvoir répondre à cet appel d'offres et donc finalement cela ne laissera plus du tout la possibilité à des délégataires de plus petite envergure de pouvoir se positionner. En ce qui nous concerne, nous avions comme délégataires le Groupe Bensidoun qui ne sera plus le nôtre à partir du mois de janvier. Ce sera cette fois Dadoune. Ce qui changera assez peu de choses au niveau des commerçants qui sont sur le marché (je préfère rassurer tout le monde). C'est juste sur le fond de ces appels d'offres qui finalement se réduisent de plus en plus et l'on va avoir une compétition entre deux ou trois délégataires, peut-être bientôt que deux, et peut-être même bientôt qu'un seul. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération pour les raisons que je viens d'évoquer.

Mme Florence BERTHOUT : il est vrai que les délais de validation des commerçants par la Ville de Paris, huit mois aujourd'hui, c'est trop long et pas très sécurisant pour les commerçants, objectivement, ils me le disent. Très compliqué sur les marchés.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : je voulais juste dire un petit mot là-dessus parce que Benjamin indique qu'il n'y a pas beaucoup de concurrence, où finalement il y en a un peu, puisqu'avant c'était Bensidoun que nous avions ici et maintenant cela va être Dadoune. Ils vont peut-être donc changer les choses et montrer qu'ils sont encore mieux que les autres. Ce n'est pas plus mal. Ce que je veux dire simplement, ce n'est pas du tout pour excuser, mais juste pour expliquer. Lorsque l'on est arrivé au pouvoir en 2001, il y en avait deux délégataires : Bensidoun et Dadoune. Cela n'a donc pas beaucoup changé depuis 2001. On a donc essayé de faire différemment. Il y avait quatre lots, on a donc essayé de trouver d'autres délégataires pour faire les lots. Ensuite, il y a eu trois lots et l'on a essayé de pousser Cordonnier pour qu'il fasse des offres. On ne trouve pas des gens qui font ce travail-là au niveau où la Ville de Paris a besoin d'eux pour le faire. On en trouve en province, parce qu'il y a beaucoup moins de marchés et les demandes sont beaucoup moins importantes. Mais c'est un travail compliqué, il n'y a pas de groupe à part ces deux-là. Je ne suis pas forcément pour garder obligatoirement seulement ces deux-là, mais il est vrai qu'on n'en a pas. Il n'y a pas de gens qui se lancent dans l'entrepreneuriat pour équiper les marchés de la Ville. Ce n'est pas un métier qui crée des vocations. De plus, la Ville est de plus en plus difficile, il faut le reconnaître et c'est normal, il y a maintenant des cahiers de charges extrêmement durs sur les problèmes écologiques et je trouve ça bien, sur le non-gaspillage... il est vrai que lorsque l'on renforce le cahier des charges, cela donne un travail beaucoup plus dur à des gens qui arriveraient sur ce marché sans le savoir. Il ne reste donc que les deux « mastodontes » (ce ne sont tout de même pas des multinationales, encore que Bensidoun travaille aussi à Chicago, « the french market » et à New York). C'est une explication que je donne, ce n'est peut-être pas la meilleure, mais il n'y a pas d'offre.

M. Benjamin ISARE : mais si on pouvait envisager d'avoir des plus petits lots et que de gros délégataires pouvaient se positionner sur plusieurs petits lots, cela permettrait, typiquement, lorsque l'on regarde un peu l'historique de Bensidoun et Dadoune, cela reste un peu des familles très proches. On pourrait voir au sein d'une même famille quelqu'un qui décide à un moment donné de se lancer aussi et peut-être se positionner

sur une délégation de plus petite taille et pouvoir commencer. Le problème c'est qu'aujourd'hui le cahier des charges de la Ville est tout de même assez élevé, il n'y a aucun petit qui puisse se positionner.

M. Laurent AUDOUIN : désolé, je serais rapide, je partage les réserves de Monsieur ISARE, sur le fait qu'effectivement aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, ce système crée de fait une drôle de situation et que cela ne peut pas être réellement satisfaisant. Les... avaient proposé une autre solution qui était de sortir certains marchés, « du marché » pour les proposer à la gestion de Structures d'Économie Sociale et Solidaire. C'est un vœu qui serait forcément ponctuel, marché par marché, et une structure ad hoc qui pourrait intégrer non seulement quelques commerçants, mais aussi des citoyens, des responsables des mairies d'arrondissement, etc., qui prendrait la main sur le marché de manière extrêmement ciblée, pas du tout une grande structure horizontale, et ferait une expérimentation. Cela a été adopté. Donc, on suppose que le service juridique de la Ville travaille sur le sujet. Nous espérons que cela se concrétisera dans un avenir proche.

Mme Florence BERTHOUT : une fois que l'on aura attribué les marchés, cela me paraît difficile, mais enfin bon, tant mieux...

M. Laurent AUDOUIN : pas pour cette fois, ce sera pour la suivante, mais en tout cas cette idée de passer par l'économie sociale et solidaire me semblerait une solution intéressante.

Mme Florence BERTHOUT : avis favorable ? Abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 12 dont 1 pouvoir Pour : 5 Abstentions : 7

XXXI – SUBVENTIONS (386 500 EUROS), AVENANT N°2 ET CONVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE 7 ACCUEILS DE JOUR PARISIENS (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter la délibération 2019 DASES 201 qui concerne cette subvention. Il s'agit de prévoir le versement de subventions de 20.000 euros pour l'association « au cœur du cinq », situé rue de Daubenton, que l'on ne présente plus et qui fait un superbe travail et gère maintenant depuis quatre ans une bagagerie et lui octroyer la somme de 107.000 euros pour l'association rue Gay-Lussac qui organise des accueils de jour. C'est une association tellement remarquable, qu'on ne la présente plus. Bien évidemment, on ne peut être que favorable au versement de ces subventions et dire tout le bien que l'on pense de ces associations dans lesquelles les bénévoles jouent un rôle très important.

J'en profite pour dire qu'il y a dans le 5e, trois accueils de nuit qui sont à la péniche du cœur, Quai Saint-Bernard, une mise à l'abri, également rue de Santeuil qui est gérée par une remarquable association qui s'appelle Coallia, qui fait vraiment un travail en profondeur et nous accompagne pour la scolarisation de quelques enfants dont les parents sont domiciliés, même s'ils n'habitent pas forcément rue de Santeuil et le foyer ici installé au cœur de la mairie qui est le foyer de Gaulle-Anthonioz qui fonctionne, je crois, plutôt bien et pourrait encore mieux fonctionner quand nous arriverons à accueillir peut-être plus sur la durée, les femmes d'ailleurs. J'en vois qui restent, partent et reviennent.

J'imagine que tout le monde est favorable au versement évidemment de ces subventions. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

XXXII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'AVENIR DU SITE CENSIER. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Florence BERTHOUT : nous passons maintenant quelques vœux, sachant que deux ont été retirés.

M. Jacques SOPPELSA : merci madame la Maire. Il s'agit d'une véritable saga Censier qui continue, chers collègues et Présidente honoraire. Inutile de vous dire qu'en tant qu'universitaire je suis moi aussi de très près cette affaire. Si j'ai bien suivi, normalement est actée pour la rentrée universitaire de septembre 2020, le départ définitif de vos étudiants vers Picpus ; très bien. Deuxièmement, j'ai, avant de relire le vœu qui a été rédigé par mon service, jeté un coup d'œil sur les archives et le grand comité de pilotage, concernant Censier, pour la programmation dans cette parcelle, remonte à septembre 2015. Depuis, il y a eu un certain nombre de réunions et d'actions et jusqu'à une époque très récente (c'est repris dans le vœu), l'idée de la Ville, le scénario qui était retenu. C'était une situation multifonctionnelle, une opération mixte, la Ville insiste beaucoup jusqu'à une époque récente sur l'aspect logements sociaux et puis par ailleurs, les équipements dédiés effectivement à la vie étudiante. Si j'ai bien compris, cette parcelle de l'ordre de 25 000 m², d'après les différents scénarii, et maintenant de la Ville, on tournerait au sens strict du terme pour les formations d'enseignements supérieurs à quelque chose comme 5000 m², c'est-à-dire 20 % pour les formations proprement dites. Depuis 2014, nous le rappelons dans le vœu, madame la Maire a beaucoup insisté et s'est battue pour proposer un pôle non pas de ce type, mais un pôle beaucoup plus multifonctionnel associant l'enseignement supérieur en première ligne, des équipements sportifs (j'en suis convaincu, c'était une boutade, lorsque je vous proposais de mettre sur la terrasse un stade de rugby, mais après tout, on peut toujours rêver), des activités culturelles et effectivement une équi-répartition entre logements étudiants, etc.... Nous avons été là jusqu'au 30 août dernier, puisqu'à cette date madame la Maire et moi-même, et tout le monde je crois, a découvert un communiqué, à ma connaissance, je parle sous le couvert de madame la Maire, sans consultation de la mairie du 5e, qui émane du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et l'innovation. Formidable, il s'agit de maintenir je cite « *sur le site Censier, un collège de formation en sciences humaines dispensées par Sorbonne université et d'autres formations dont Paris-I, Panthéon Assas*", et peut-être Panthéon Sorbonne, pardonnez-moi. Bref en ce qui nous concerne, universitaires, nous sommes très satisfaits de ce choix s'il est confirmé. Il n'empêche que cette annonce mérite tout de même d'être débroussaillée, madame la Maire avait demandé au ministre de l'Enseignement supérieur de mettre sur pied une réunion de consultation, pour essayer d'éclaircir et satisfaire la demande des élus de l'arrondissement, des administrés, des associations de quartiers, et des étudiants bien évidemment et c'est dans ce contexte que désormais ce vœu, signifie simplement que le conseil du 5e arrondissement émettrait le vœu, donc que la maire de Paris, réunisse dans les meilleurs délais possibles, un comité de pilotage pour effectivement y voir clair avec la présence des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Que ce soit clair, le communiqué de la ministre de l'Enseignement supérieur est plutôt une bonne nouvelle, puisqu'elle dit, pour faire très court, que finalement le logement étudiant apprenti sera basé à Jussieu, pour schématiser un peu et que l'on va conserver sa vocation universitaire. Je trouve cela très bien. Maintenant il faut voir concrètement ce que l'on y met.

Donc, le comité de pilotage, pardon chers collègues, c'est plutôt au Préfet de Région normalement de l'organiser, comme il en a fait deux par le passé ou trois. Cela serait donc bien que le préfet, il serait bien que l'on émette le vœu, je pense que ce vœu peut faire l'unanimité au Conseil de Paris. Simplement, il faut que le Préfet organise un comité de pilotage pour que l'on fasse le point sur ce qui est prévu ou peut être prévu, pour la partie Censier. Parce que l'autre partie est encore à l'étude.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je voulais vous remercier d'avoir émis ce vœu puisque celui-ci me donne l'occasion de parler de ce projet qui est très important pour l'arrondissement. En fait, c'est un vœu double, puisque ce qui était prévu, vous avez très bien dit, Madame la Maire sur la parcelle de Censier, va être entièrement fait, rue Cuvier, dans ce que l'on appelle la barre Cassan qui est rue Cuvier, il y a tout un nouveau programme repensé avec Sorbonne université qui pourra mettre du logement social étudiant, de la vie étudiante, mais aussi des équipements sportifs. Pour le 5e arrondissement, au fond ce qu'il s'est passé, c'est que l'État a mis du temps à se décider, mais cela arrive souvent. L'État a finalement pris la décision et a dit "on ne vend plus à la Ville de Paris, on garde Censier dans le giron de l'enseignement supérieur de la recherche".

Maintenant les universités qui vont s'installer sur ce site, pour l'instant c'est la ministre, de toute façon, ce sera la ministre et les universités qui vont se concerter. Normalement, d'après ce qu'il est prévu, il devrait rester des mètres carrés. Là, on pourrait éventuellement, mais il y aura concertation. Nous en sommes à un stade d'annonces, mais c'est très important tout de même, c'est une décision. Dans les mètres carrés restants, environ encore 5000, on peut éventuellement envisager encore du logement social étudiant qui manque cruellement dans l'arrondissement. Donc, pour résumer, la parcelle Censier avait été protégée au PLU par la majorité municipale. Pour rester dans l'enseignement supérieur et la recherche, quelle que soit la destination, cela est fait. Le 5ème ne perd pas de mètres carrés consacrés à l'enseignement supérieur, mais en gagne en réalité, il n'y a pas de revente ou de perte de mètres carrés en enseignement supérieur.

Mme Florence BERTHOUT : vous voyez donc bien qu'il y a tout de même nécessité absolue de faire ce comité de pilotage.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je souhaiterais dire qu'en effet, vous l'avez dit vous-même, il n'appartient pas à la Maire, maintenant à la limite, ce n'est même plus du tout le sujet de la Maire, bien sûr pour l'aménagement autour. Mais ce qu'il va se passer à l'intérieur, il faut demander un comité de pilotage au Préfet de Région. Je l'ai moi-même demandé, ce n'est pas la Maire de Paris. J'en ai d'ailleurs moi-même parlé à la secrétaire générale de la Région que j'ai vue la semaine dernière.

Mme Florence BERTHOUT : on peut donc voter et préciser qu'il soit demandé au préfet et non à madame la Maire de Paris, car ce n'est pas elle qui peut organiser le comité. Je pense donc que c'est plutôt bien.

M. Alexandre BAETCHE : Alors moi je suis extrêmement surpris et agréablement d'ailleurs, de voir que, ma collègue Mme LEMARDELEY a une rapidité de retournement de veste incroyable qu'elle a retourné sa veste complètement. Je vous avais dit que je ferais un livre « carnage au Quartier latin » « La naufrageuse du Quartier latin », Madame LEMARDELEY, je ne le ferai plus, car Censier va rester au Quartier latin comme c'est sa vocation et le Quartier latin va rester le quartier des étudiants comme c'est le cas depuis des siècles. Et vous là, vous avez perdu puisque c'est vous... on va reprendre ? Vous souhaitez que je vous fasse le résumé ? Votre conseil d'administration, j'ai le relevé de tout ce que vous y avez dit : c'est vous qui avez essayé de faire partir Censier, c'est vous qui avez essayé de naufrager tout ça. Maintenant, c'est très bien, retournez votre veste, j'en suis ravi !

M. Dominique TIBERI : très brièvement, et sans excès, je suis ravi, puisque nous étions sous la pression de la précédente mandature, nous avons appris d'une manière assez brutale le départ de Censier, par le communiqué de la Ville de Paris suivi de celui du ministère de l'Enseignement et de la Recherche ou l'inverse. Les deux étaient pratiquement concomitants et je m'aperçois là qu'il y a une volonté globale d'information et de concertation. Je m'en réjouis.

M. Laurent AUDOUIN : il serait intéressant, effectivement de relire beaucoup de conseils précédents pour y voir les procès d'intention monstrueux et démesurés qui étaient faits à la Ville sur le sujet, pour écrire des anathèmes sans fin, bref, des histoires complètement abracadabrantes. Heureusement qu'ils arrivent à leur terme aujourd'hui. De toute façon, la Ville avait déjà préservé la vocation universitaire au titre du PLU, c'était réglé.

Là, nous franchissons un second pas et c'est très bien. Pour ma part, je reste un petit peu sur ma faim avec ses annonces concernant les logements étudiants. Ce qui se fera à Cassan est une bonne chose, mais je resterai extrêmement vigilant pour que les mètres carrés restants sur le site de Censier soient largement consacrés aux logements étudiants. Je répète, notre arrondissement n'est étudiant que si les étudiants y vivent également. Laisser venir pour ensuite les renvoyer en banlieue ce n'est pas sérieux, ni correct, et ce n'est pas bon pour la vie de nos quartiers.

Mme Flora KALOUSTIAN : juste une petite parenthèse, puisque vous allez tout réaménager, que vous allez dans la barre Cassan faire la vie étudiante dans tout son ensemble, je pense, il serait sympathique de ne pas oublier de mettre une épicerie solidaire, pour les étudiants, qui est un grand besoin.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. J'imagine que nous allons tous voter le vœu. Nous n'avons pas du tout compris la même chose dans le communiqué de presse de l'État. Juste, c'est l'État qui reprend la main ; je trouve cela d'ailleurs très bien. Nous pourrons peut-être ainsi consolider la vocation universitaire totale de ce site, sachant que les logements, pour le moment, il est dit et je m'en réjouis, qu'ils allaient dans la barre Cassan qui est inutile. C'est donc de l'optimisation on va peut-être même en construire d'autres, parce qu'il y a encore un peu de place du côté de Jussieu, mais je ne veux pas me substituer. Le président ayant d'ailleurs lui-même appris par voie de communiqué, ce qui était décidé, de vive voix, lors de la cérémonie des diplômes honoris causa. Il était vaguement au courant et a découvert le communiqué de presse. Mais ce n'est pas très grave, tout le monde est ravi, mais je redis sans ambiguïté que j'ai milité jusqu'au bout pour que ce soit une vocation universitaire totale avec de l'enseignement comme nous avons dans d'autres endroits de l'arrondissement et c'est formidable. Je mets au vote ce vœu modulo, la proposition que fait la Maire et à juste titre, c'est-à-dire que ce n'est pas la Maire, mais que ce soit une demande qui soit faite au préfet.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je ne prends pas part au vote, parce que je trouve ce vœu sans objet, mais je comprends la démarche.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous trouvez sans objet de demander que l'on réunisse un comité...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : il va se réunir de toute façon...

Mme Florence BERTHOUT : Non, non, Madame LEMARDELEY, je demande qu'ils se réunissent depuis plus d'un an et demi, et oui je pense qu'il va se réunir, je l'espère. Je soumets à votre approbation ce vœu. Avis favorable dont deux NPPV.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 14 dont 2 pouvoirs Pour : 12 Abstentions : 2

XXXIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DANS LE PARC DE STATIONNEMENT CONCÉDÉ DE LA VILLE. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Hélène HAUTVAL : Merci madame la Maire. Comme l'évoquait tout à l'heure Pierre CASANOVA, la pollution à Paris, une bonne manière de lutter contre, c'est effectivement de développer l'usage des véhicules propres et donc de développer les possibilités de recharges électriques. C'est un gros challenge, puisqu'il n'y en a pas beaucoup. Il faut s'y mettre dès maintenant. Il n'y a actuellement que 1500 bornes dans l'espace public et pour les parkings souterrains qui ne sont pas véritablement contraints en la matière. Il semble donc important que justement, puisque pour un parking souterrain il est assez aisé de procéder à de telles installations, les réseaux étant toujours très proches, voire dédiés directement auxdits parkings, et bien nous souhaitons qu'il leur soit imposé un quota/nombre de places d'installation de bornes électriques justement afin de pouvoir inciter les concitoyens à s'équiper de ce type de véhicule. Le Conseil du 5e arrondissement demande que la Maire de Paris mette en place des dispositifs plus contraignants avec des objectifs chiffrés pour le déploiement à court terme de bornes de recharge des véhicules électriques dans les parcs de stationnement concédés de la Ville. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : non, parce que là encore je pense que c'est un vœu qui n'a pas d'objet, puisqu'il y a déjà eu des conseils de la mobilité, on a présenté les objectifs chiffrés de la Ville qui sont conséquents. Une perspective de 1868 bornes de recharge dans les bornes de parking concédées d'ici à 2024. La carte des bornes de recharge électrique est disponible sur Paris.fr et cela montre bien qu'il y a des parkings où des bornes de recharge sont accessibles. En plus à chaque fois, on modifie la carte, c'est donc une carte très évolutive. Je trouve ce vœu sans objet, mais je n'ai pas d'hostilité à l'idée.

Mme Florence BERTHOUT : non, ce vœu n'est évidemment pas sans objet, sinon nous ne l'aurions pas déposé. J'ai été saisie par des administrés qui par exemple se plaignent qu'il n'y a pas de bornes de recharge dans le parking qui est à Monge. Donc, je veux bien que vous m'expliquiez que c'est sans objet, moi je considère qu'il n'est pas sans objet, parce que c'est ce que l'on nous demande. Il y aurait des bornes, je comprendrais que vous me disiez ça, mais il n'y a pas de bornes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Le plan de mobilité est évolutif, cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura jamais.

Mme Florence BERTHOUT : Mais ce que l'on demande ce n'est pas un plan de mobilité évolutif, nous demandons qu'il y ait des bornes de recharge dans le 5e arrondissement. Il n'y en a pas Place Monge. On pourrait d'ailleurs le cibler puisque la demande place Monge est explicite.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : il en va de même également dans le parking Soufflot, que je connais bien, il y a cinq bornes électriques de recharge pour voiture sur un nombre considérable de places alors que justement il y a une rénovation de ce parking et ça n'a absolument pas été vu.

Mme Florence BERTHOUT : la Ville s'opposera à cela et puis voilà, tout en disant qu'il faut développer les bornes. En ce qui me concerne, s'il y avait des bornes je n'aurais pas demandé des bornes électriques, cela n'a aucun intérêt. Nous passons au vote : Avis favorable deux abstentions et un NPPV. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 13 dont 2 pouvoirs Pour : 10 Abstentions : 3

XXXIV – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU CINQUIÈME ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX MESURES DE SUIVI DE LA POLLUTION AU PLOMB À LA SUITE DE L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Florence BERTHOUT : je vais faire très vite, parce que vous connaissez la situation du plomb, et ne vais donc pas vous refaire un long exposé. Je souhaiterais vraiment, c'est une demande partagée, en particulier par tous les parents d'élèves et tous les parents d'enfants qui sont dans des structures d'accueil de la petite enfance, que l'on publie une cartographie évolutive (avec des chiffres publiés), j'avais d'ailleurs beaucoup milité et écrit plusieurs fois à la Maire pour qu'en juillet on puisse commencer à publier les chiffres, école par école et que surtout on montre l'évolution des chiffres. Parce que si l'on vous montre le chiffre et que l'on n'a pas la cartographie évolutive, parfois, c'est un peu difficile. Je voudrais donc que l'on publie une cartographie évolutive de la pollution au plomb sur tout le territoire parisien, je note d'ailleurs des zones où cela s'est amélioré, ce qui serait plutôt de nature à rassurer. Voilà simplement l'objet de ce vœu qui me paraît être un vœu de bon sens. Je ne vais pas trop loin en disant faisons des analyses partout, je sais que c'est très compliqué et que nous ne parviendrons pas à nous mettre d'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : là encore, je trouve que le vœu n'est pas adressé à la bonne personne, puisqu'il y a eu une cartographie évolutive publiée en juillet par la Ville de Paris et depuis, c'est l'ARS qui ne fournit pas ces données et nous sommes d'accord avec ça. Il faut donc faire pression sur l'ARS.

Mme Florence BERTHOUT : d'où Madame LEMARDELEY mon vœu, c'est tout de même incroyable ! La Ville doit pouvoir faire pression sur l'ARS. Si vous expliquez que l'on ne peut rien faire, parce que nous ne sommes pas capables alors pardonnez-moi, vous pouvez me rappeler qui préside le conseil d'administration l'ARS ? Et nous ne sommes pas capables d'obtenir de l'ARS qu'elle donne des chiffres pour avoir une cartographie évolutive ? Écoutez, ce n'est pas sérieux. C'est comme si nous disions puisque ce n'est pas la Ville de Paris qui fait les prélèvements, la Ville ne prend aucune décision adossée à ses prélèvements. Quelque chose d'à peu près du même acabit. Moi je demande que la Ville, parce que jusqu'à présent, la cartographie est publiée

sur le site de la Ville, je demande donc à ce que la Ville publie une cartographie évolutive. On ne peut pas dire à la fois elle a eu une cartographie évolutive en juillet, qui pardonnez-moi est très inexacte, je n'ai pas polémiqué, mais c'était très très inexact. J'ai écrit trois fois à la Maire en demandant que l'on publie dans des écoles qui étaient dans le périmètre des 500 m, j'ai demandé que l'on mette la cartographie évolutive. Je ne vous dis pas les circonvolutions pour que l'on arrive à mettre cette cartographie. D'ailleurs, je ne sais pas les éléments que vous voulez, mais quand on dit que l'on a eu une cartographie évolutive en juillet, je vais vous dire, c'est totalement inexact. Je vais vous expliquer pourquoi, c'est, parce que ce qui était mis sur le site de la Ville, c'est d'ailleurs, je pense, aussi, parce que l'on manquait de moyens humains et d'analyse. Il s'agissait de rapports et il fallait passer 20 minutes pour comprendre les rapports. Puis petit à petit, il est vrai que nous avons eu la substantifique moelle des rapports. Moi par exemple, pour avoir les analyses du 28 rue Saint-Jacques, nous avons passé un temps fou sans parvenir à nous y retrouver, parce que nous n'avions pas des éléments simples : qui disait « la cour, c'était tant .... début juillet, maintenant c'est tant... » On ne savait pas. Et est-ce que nous sommes en moyenne au-dessus de 70 microgrammes par mètre carré pour les salles, 300 mg et cette fois-ci c'est par mètre carré. Les parcs, vous le savez, lorsque c'est de la pleine terre, c'est encore différent, c'est par kilo, je vous assure il faudrait se replonger, il est impossible de comprendre. Il manque donc ça. C'est donc ce que je demande, une cartographie évolutive, ce que veulent les parents. C'est totalement indispensable, normal, et de nature à les rassurer franchement.

Mme Lyne COHEN SOLAL : le problème est à mon avis encore plus compliqué que ce qu'il n'y paraît, parce que ce matin j'ai lu une déclaration d'Aurélien ROUSSEAU, président de l'ARS expliquant qu'une partie des examens qui avaient été faits sur des enfants montraient que ce n'était pas dans les écoles que les enfants avaient été intoxiqués par le plomb, mais dans leur domicile. Le plomb à Paris se trouve partout. Je comprends madame la Maire, l'intérêt de ce que vous demandez, mais, ce que je veux dire, c'est que pour nous, responsables, je considère que ce problème est bien plus ample encore que dans les écoles, puisque c'est dans tous les appartements que les enfants peuvent avaler du plomb. Donc, c'est vrai que cet état des lieux est nécessaire, mais cela reste une autre affaire.

Mme Florence BERTHOUT : ce que vous dites est tellement vrai que cela mérite qu'il y ait une publication. Je le dis d'autant plus que j'étais très très insatisfaite (le mot est faible) de la manière dont on n'avait pas les résultats au mois de juillet, des résultats très parcellaires et depuis que l'on fait un peu des bouts un peu évolutifs, c'est de nature à calmer plutôt tout le monde. Il n'y a pas de raison, quand les analyses sont correctes, de les cacher. Par exemple, rue Vallet, d'ailleurs, c'est le Cabinet de la Maire de Paris qui a accepté de faire des analyses à ma demande alors que l'on était en dehors du périmètre de 500 mètres de Notre-Dame, j'ai expliqué pourquoi, ce n'était pas des raisons objectives, voyez-vous, c'était des raisons totalement subjectives. C'était des parents qui avaient peur, c'était inexplicable, ingérable. Le Cabinet de la Maire a accepté, monsieur Vuillaume d'ailleurs que je remercie. Cela a été plutôt très bien, parce que les analyses étaient impeccables. L'intérêt est tout de même d'aller en refaire, non pas tous les mois, mais dans trois ou quatre mois. Et c'est la même chose pour Cujas où l'on vient de détecter deux salles qui avaient des mesures de plombs qui étaient supérieures aux moyennes. Franchement, on a intérêt, bien sûr, à partir du moment où l'on ne va pas aller détecter tous les trottoirs, mais moi je demande pour les écoles et crèches, car les parents sont en situation de stress, mais vraiment de stress total.

M. Laurent AUDOUIN : C'est évidemment un sujet grave qui pose des questions qui vont très au-delà de ces quelques semaines/mois écoulés. Cela dit, les enfants pour lesquels une plombémie, en tout cas un taux de plombs excessif a été détecté, il n'a pas été mis de corrélation avec la situation dans les écoles. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a un problème de fond de plomb, lié à l'ancienneté du bâti et c'est lié en partie à des décennies d'intoxication à l'essence au plomb, qui était une espèce de geyser de plomb permanent dans nos rues où des poussières s'accumulaient ainsi à longueur de temps, le plomb retombe très vite et se disperse partout. Face à cela, que peut-on dire ? Pour cela il faut revenir quelques semaines en arrière, il faut tout de même souligner que l'ARS et la Préfecture ont été d'une duplicité absolument invraisemblable en masquant volontairement les mesures et en allant jusqu'à immédiatement prendre la mesure du problème et fermer la crèche de la Préfecture, tout en n'agissant absolument pas en dehors. La Mairie de Paris a dû se battre littéralement et bousculer le préfet pour avancer. J'ai eu l'écho de réunions extrêmement tendues pour arriver à une forme de transparence. Aujourd'hui, on a effectivement des informations sur les écoles, mais si on ne s'intéresse qu'aux écoles, on ne traite pas du tout la réalité du problème. Les mêmes causes produisant les

mêmes effets, d'autres enfants pourraient avoir demain, des taux de plomb trop importants. Je rappelle juste qu'à partir de 70 mg par m² de plomb sur une surface de Ville, on considère que l'on va avoir une plombémie de l'ordre d'une quinzaine, vingtaine de microgrammes par litre de sang, ce qui peut correspondre à 2 à 4 points de QI perdu. Ceci est pour des plombémies chroniques, mais on voit que l'on parle de choses qui ne sont pas directement attentatoires à la vie des enfants, mais qui sont des impacts tout à fait réels et quantifiables contre lesquels il faut donc absolument lutter. Au passage, les normes en France sont aujourd'hui scandaleuses. C'est-à-dire que l'on parle de 70 mg, qui n'est pas un taux anodin, mais pour des logements personnels, on considère qu'en dessous de 1000 mg/m², tout va bien. C'est la norme, c'est la loi. 70 mg représentent juste une recommandation. Donc, là on a un problème et accessoirement, pour l'espace public il n'y avait rien et la préfecture, toujours dans la volonté de mettre le couvercle sur la cocotte-minute a édicté au printemps une norme à 5000 mg/m². Bref, c'est délirant. Donc, là ce que je veux dire, c'est que la cartographie est importante, mais la publicité des résultats l'est également. Là-dessus, madame la Maire, je vous rejoins de rassurer les gens ou alors de prendre la responsabilité des mesures, c'est d'avoir le maximum d'informations publiques. Cela dit, la cartographie sera peu évolutive, parce qu'aujourd'hui, un endroit où il n'y a pas eu d'accumulation de plomb, il n'y en aura pas demain, c'est assez clair, puisqu'il n'y a pas de déversement de plomb additionnel. Il peut y avoir des ruissellements dans les appartements, des canalisations qui soudainement libèrent du plomb, mais quoi qu'il arrive, dans les cours de récréation, a priori, rien ne devrait se passer. Moi, ce que je souhaite, c'est que d'une part on fasse évoluer les normes nationales, et d'autre part que l'on mette en place un organisme qui s'intéressera au plomb dans sa globalité, une sorte de « PlomParif », si l'on veut recycler des noms déjà utilisés, mais qui ne fonctionnent déjà pas si mal que ça et traite réellement la question du plomb à l'échelle parisienne...

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de revenir à la réunion. En tout cas, là j'ai une cartographie, et dispose d'un contre-exemple sur le fait que cela évolue effectivement, par rapport au fait qu'on a lavé un endroit et que ça retombe à un autre. Je vous propose, il est vrai qu'en ce qui me concerne, c'est plus modeste, plus terre à terre, je demande une cartographie...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je vais m'abstenir, parce que les considérants font supposer des tas de choses selon lesquelles la Mairie de Paris ne serait pas pour la transparence et serait dans l'illusion, etc. Alors qu'en fait, vous n'ignorez pas que le périmètre a été augmenté au-delà de celui établi par l'ARS, que des mesures ont été faites et qui étaient en dehors du périmètre. Pour cette raison-là, je vais m'abstenir.

Mme Florence BERTHOUT : il ne faut pas aller raconter des choses qu'il ne faut pas. J'invite tout le monde à aller lire le vœu, car je ne sais pas où vous avez vu que la Ville de Paris est mise en accusation dans ce vœu. Allez, on passe au vote. M. AUDOUIN, je ne vais pas vous forcer la main, si j'ose dire, j'ai compris que nous étions tous d'accord. Avis favorable et une abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 13 dont 2 pouvoirs Pour : 12 Abstention : 1

XXV - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Flora KALOUSTIAN : c'est un vœu terriblement d'actualité, relatif la procédure d'attribution des logements pour les femmes victimes de violences conjugales. 121 femmes sont décédées en 2018 sous les coups de leurs partenaires. La multiplication de ces féminicides impose de mobiliser l'ensemble des solutions pour éviter de nouveaux drames ou d'en réduire considérablement le nombre. Monsieur le Premier Ministre a annoncé, au lancement du Grenelle des violences conjugales le 3 septembre 2019, des mesures d'urgence pour protéger les victimes, prévenir les violences et punir leur auteur. Les hébergements existent. Nous savons d'ailleurs que c'est dans le logement familial que s'exercent principalement les violences conjugales et il faut très vite extraire la femme, afin qu'elle quitte son logement. Il existe donc des centres spécialisés d'hébergement d'urgence. Ces lieux sont saturés, ce qui provoque des engorgements et vous savez que ceux-ci sont

temporaires et de courtes durées. La question du logement est donc centrale dans le processus de reconstruction de ces femmes. Les violences familiales font l'objet d'une cotation spécifique pour l'attribution d'un logement social à Paris, car vous savez qu'une telle cotation est mise en place aujourd'hui pour avoir la possibilité d'obtenir un logement à un moment donné. Elle est de 6 points ; 6 points sont attribués aux victimes de violences, voire 12 points lorsque la personne fournit un justificatif qui peut être, soit un dépôt de plainte, soit une main courante pour violence familiale.

Or, on le sait tous, il y a beaucoup de difficulté pour ces femmes subissant ces violences, à pousser la porte d'un commissariat. La production des justificatifs actuellement demandés pour bénéficier d'une cotation plus favorable pour l'attribution d'un logement empêche la mise à l'abri rapide des victimes, or, on sait combien cela est important. Le système de cotation octroie aujourd'hui 30 points en cas d'événements graves, définis comme des événements d'une extrême gravité portant atteinte à l'intégrité physique et psychologique des occupants du logement. Or, les situations de violence familiale alors qu'elles impliquent une atteinte à l'intégrité physique et psychologique évidente, n'entrent pas dans le champ des événements graves. Le Conseil du 5e arrondissement demande donc, vu ces constatations, à madame la Maire de Paris, qu'elle fasse évoluer la cotation des demandes de logement de la Ville en assimilant les violences familiales à des événements graves, ce qui me semble être la moindre des choses. Qu'elle flèche davantage d'appartements sociaux dans le cadre du relogement des femmes victimes de violences conjugales et confie aux maires d'arrondissement un contingent de logement social à attribuer à ces femmes. Je pense que vous êtes tous en accord avec moi pour dire que ce vœu a vraiment une raison d'être, qu'il doit vraiment être voté et présenté à la Maire de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : c'était très complet, on passe au vote ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je voulais dire sur ce sujet très grave évidemment que je suis d'accord pour faire évoluer la cotation, flécher davantage d'appartements dans le parc social de la Ville, mais confier aux maires un contingent d'appartements, non. Je pense qu'il faut rester dans l'attribution par la préfecture. Il y a un environnement juridique très précis auquel je ne pense pas que le maire puisse se substituer. Donc, je m'abstiendrai.

Mme Flora KALOUSTIAN : Moi je ne suis pas tout à fait de votre avis, car je pense que le maire d'arrondissement connaît plus les cas particuliers, problématiques ; vous savez, on va plus facilement vers son maire que vers le Préfet, voire la Maire de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de passer au vote, même si j'ai une petite interrogation juridique, mais l'idée est que vous n'allez pas attribuer ainsi ces logements, mais sur le fondement d'une décision. Je vous dis cela, parce que le 3e alinéa, ça arrive à ma permanence et je renvoie à l'assistante sociale, qui renvoie à je ne sais qui. Quoiqu'il arrive, j'entends votre réserve sur le 3, on pourrait réfléchir à un quota pas énorme, pour que l'on puisse avoir quelques logements, attention, ce n'est pas le maire qui décide comme cela, il faudrait d'ailleurs que l'on ajoute dans le vœu, « après avis favorable, sous réserve de l'avis favorable de la commission locale d'attribution des logements » en tout cas, il faudrait rajouter ça, car cela ne peut pas être le maire seul qui va décider. Mais je pense que cela pourrait aider à dépatouiller quelque chose, parce que je vous assure que vous renvoyez le dossier et l'on ne parvient pas à dénouer le cas de la pauvre dame. Alors évidemment, cela serait marginal, j'aimerais donc que l'on étudie cette possibilité. On passe au vote en ajoutant sous réserve de... Avis favorable avec 1 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 12 dont 2 pouvoirs Pour : 11 Abstention : 1

XXVI - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉORGANISATION DES LOCAUX DES UNITÉS GÉNÉRALISTES DE LA DPSP. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Florence BERTHOUT : très rapidement, cela se traduit par le fait de regrouper des unités de la DPSP de plusieurs arrondissements. Prochainement, celle qui se trouve ici va devoir partir au fin fond du 12e arrondissement. Vous voyez les conséquences que cela peut avoir en termes de non-optimisation du travail. C'est-à-dire que les stagiaires vont là-bas, puis viennent ici, la plupart du temps en voiture, comme cela m'a été confirmé par la DPSP et surtout, s'ils viennent manger, écoutez bien, il n'y a pas de lieu pour manger, les agents se retrouvent donc à manger dans la rue, dans un bar. Aussi, après en avoir parlé avec le patron de la DPSP, je propose d'examiner avec les mairies d'arrondissement, d'aménager un coin de pause pour les agents de l'unité généraliste. Ainsi, ils peuvent prendre leur café, déjeuner, voire même se doucher ici, car je sais que dans le 5e, on peut le faire. J'ai donc demandé à Monsieur FELKAY d'en parler avec Mme Colombe BROSSEL.

Avis favorable de tous, comme cela, ça irait dans le bon sens pour tout le monde et ne remet pas en question la réorganisation. Cela permet d'introduire un peu d'oxygénation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

XXXVII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR DANS LES CRÈCHES ET LES ÉCOLES PARISIENNES. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Flora KALOUSTIAN : un certain nombre d'établissements scolaires sont équipés en capteurs de pollution dans Paris. Ce que nous souhaitons, c'est que ce soit élargi à l'ensemble des crèches et écoles parisiennes et également du 5e arrondissement. Cela permettrait d'avoir une cartographie plus précise effectivement de la pollution de manière générale dans la Ville et de protéger au mieux nos enfants et éventuellement de proposer des solutions si jamais les taux sont trop élevés à travers des dispositifs filtrants ou autre.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je m'abstiens, car il y a déjà un déploiement assez important dans Paris, il faut donc attendre les conclusions et voir si l'on déploie davantage. Je vois une contradiction entre votre difficulté à réduire la place de la voiture dans Paris et le fait que vous réclamiez à cor et à cri des mesures de la qualité de l'air dans Paris.

Mme Florence BERTHOUT : je ne crois pas que ce soit à cor et à cri, vous avez une drôle de conception de la démocratie, je trouve cela très bien et vous devriez être totalement d'accord avec moi, ne serait-ce que pour justifier encore plus de mesure pour interdire la pollution. Moi je veux qu'il y ait des capteurs. Alors quand vous dites qu'il y a eu un déploiement ambitieux de capteurs dans Paris, il faut juste être sérieux, dans le 5e arrondissement, il y a un capteur. Mais de qui se moque-t-on ? Vous pouvez le vérifier. Alors si vous pensez que l'on mesure la pollution là-dessus, encore une fois, il s'agit pour moi de choses qui me sont demandées par les habitants. D'ailleurs, si l'on met un capteur dans une rue, ou pour suivre la proposition de M. AUDOUIN, cela veut dit que l'on pourrait mesurer si effectivement cela impacte ou non, même de manière marginale la qualité de l'air dans une école. Je ne vois pas ce que cela a de... j'ai du mal à suivre votre raisonnement. Il y aurait un déploiement extraordinaire dans Paris, j'ai un capteur, mais si l'on en mettait plusieurs, c'est donc que l'on est pour un, contre... Je n'ai pas compris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : l'exposition est extrêmement variable d'une école à une autre, il est intéressant d'avoir un capteur par école et par là on parle de 7 ou 8 heures d'exposition des enfants.

M. Laurent AUDOUIN : Votre mesure est très sympathique, mais elle n'est pas efficiente. Quand vous dites qu'il n'y a qu'un seul capteur fixe, dans le 5e et c'est sans doute vrai, mais cela fait deux ans que Paris est sillonné par des véhicules d'AirParif de manière à avoir des relevés en permanence. Aujourd'hui, ce sont des millions de données qui sont prêtes à être compilées et vont être mises à disposition très prochainement. Donc, un capteur coûte extrêmement cher, ce n'est pas un petit investissement, pour le coup cela ne nous apportera pas plus d'information, en connaissant l'air, son état, maintenant quasiment en temps réel, l'équivalent simulé de l'air extérieur va vous permettre de savoir ce qu'il se passe à l'intérieur. Donc, le gain d'information n'est pas du tout à la hauteur de l'investissement, je suis désolé. Je suis pour que l'on ait un maximum d'information, mais précisément, ces informations sont en train de venir et cette énergie qui est mise là à discuter de tel ou tel capteur, ce travail d'un point de vue scientifique est en train d'être fait et la discussion que l'on devrait avoir est comment est-ce que l'on réduit activement et quelle politique on met en place pour réduire cette pollution. De toute façon, on sait que Paris est excessivement pollué, on sait que la qualité de l'air à Paris dépasse les normes internationales, donc agissons. Le diagnostic est fait et est encore en train d'être renforcé au moment où l'on parle. Désolé, mais pour le moment on ne fait que s'agiter sans traiter le problème à la source et pas diagnostiquer quelque chose qui est déjà connu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : la particularité d'une salle de classe, c'est que c'est justement un espace confiné et c'est ce qui fait toute la différence avec justement l'extérieur.

Mme Florence BERTHOUT : Bon, je comprends que vous n'y êtes pas favorable. Alors moi je maintiens le vœu, sachant que d'ailleurs, c'est plutôt pour être efficace, c'est une dizaine de capteurs par école qu'il faudrait. Un capteur cela coûte environ 300 euros. Quand je vois les millions d'euros qui sont dépensés de façon générale, je ne comprends pas qu'il soit inefficace de mettre des capteurs dans des cours de récréation. Avis favorable, avec 2 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 10 dont 1 pouvoir Pour : 8 Abstentions : 2

XXXVIII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'OFFRE DE SOINS AU CENTRE DE SANTÉ DE L'ÉPÉE-DE-BOIS. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Flora KALOUSTIAN : Je ne pensais pas revenir sur le centre de santé, en effet c'est un vœu relatif à l'offre de soin du centre de santé de l'Epée-de-bois qui a rouvert ses portes, comme vous le savez en octobre 2018 après une restructuration. D'ailleurs, j'ai été très heureuse de perdre un pari que je n'ai pas encore honoré, mais que je vais faire. Eh bien, pour tout dire, j'avais promis un repas à un monsieur qui est là, parce que moi je disais qu'il ne parviendrait jamais à se rouvrir ce centre, et lui m'avait assuré le contraire. Mais, ce n'est pas terminé, cet équipement a bien sûr pour vocation de renforcer l'offre de soin dans l'arrondissement, notamment les AME et les CMU qui ont beaucoup de mal à se faire soigner, je peux vous dire dans le privé libéral. Alors le centre de santé devait améliorer son offre, par des horaires élargis, des visites à domicile, qui démarrent très doucement en avril. Je dois dire que la liste est encore relativement restreinte, puisqu'elle est de 10 seulement et qu'il n'y a aucune visite encore à domicile dentaire. Alors là aussi, j'ai quelques doutes

La création d'un nouveau cabinet dentaire, en effet maintenant il y en a deux, et de deux nouveaux cabinets polyvalents. Nous venons d'apprendre sans concertation et sans préavis avec la mairie et Madame la Maire que le cabinet d'ophtalmologie du centre de santé ferme courant du mois de septembre. La décision a été prise en août définitivement ; en juillet, elle était déjà sur les rails. Alors, évidemment, j'ai couru au centre de santé pour avoir des explications. L'explication est qu'une des ophtalmos, Madame LE FLOCH, à qui je rends hommage, puisqu'elle a donné beaucoup d'elle-même, a beaucoup travaillé et est très appréciée et aimée par les patients, qui a été une des premières à nous épauler pour la survie de ce centre, eh bien elle s'en va, car elle a atteint l'âge limite de la retraite et donc elle avait deux vacations deux après-midi : elles sautent, il ne reste donc plus qu'une journée et demie d'ophtalmologie. Donc, on considère que la salle étant insuffisamment occupée et bien purement et simplement, on en ferme la consultation. On envoie donc les patients dans le 3e et Edison dans le 13e.

Alors, expliquez-moi comment on arrive à recruter dans le 3e et le 13e et que l'on n'y arrive pas ici. Je voudrais comprendre, alors que tout le monde court et souhaite être dans cet arrondissement. Il s'avère donc en plus que nous devions avoir des spécialités fléchées seniors, car quand on est senior, on sait que le besoin se fait sentir : pas de rhumatologue, pas de cardiologue (tout de même, c'est important le cardiologue). On a en fait gynécologue, dermatologue, pédicure, infirmier et des médecins généralistes.

Alors le Conseil d'arrondissement demande à Madame la Maire de Paris qu'elle revienne sur sa décision de fermer le cabinet d'ophtalmologie de notre centre de santé et qu'elle mette au plus vite à disposition du centre, des rhumatologues et des cardiologues. Je vous remercie de voter pour ce vœu et pour votre compréhension.

Mme Florence BERTHOUT : quelqu'un veut-il prendre la parole ? Non, je passe au vote.

Mme Flora KALOUSTIAN : il s'agit de cabinets médicaux polyvalents qui tournent, il n'y a pas de problème. Je vais aller plus loin, il y a un centre de santé qui est en train de s'ouvrir. Je suis allée voir le directeur du centre de santé de l'Épée de Bois. Ils ont bien entendu parlé évidemment du problème de recrutement et le centre privé lui a dit que s'il voulait de l'aide pour recruter, qu'il allait le faire.

Mme Florence BERTHOUT : nous passons au vote ? Avis favorable, moins une voix de Madame LEMARDELEY et abstention de Madame LAINGUI. Je vous remercie et vous souhaite une très agréable soirée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 10 dont 1 pouvoir Pour : 8 Abstentions : 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 h 25.**

Le Secrétaire de séance

Hélène HAUTVAL